

Prise de position

22 juillet 2021

Pour une métropole 100 % cyclable : intermodalité vélo+TER

Le manque d'interopérabilité entre le vélo et les transports collectifs est un frein au développement du vélo dans la métropole de Lyon, notamment avec les Trains Express Régionaux (TER) et les transports routiers interurbains (autocars) dont la Région Auvergne Rhône-Alpes est compétente. C'est aussi un frein au développement d'un système de mobilité complet. Pour donner des orientations aux acteurs publics et privés concernés, La Ville à Vélo publie une prise de position sur le besoin de développer l'intermodalité vélo+TER.

Cette prise de position s'inscrit dans la continuité des travaux du *Collectif Vélo Auvergne Rhône-Alpes*, qui a été lancé dans le cadre de la campagne *#ParlonsVelo2021* pour les élections régionales et dont fait partie La Ville à Vélo. Plus d'informations sur www.collectifveloaura.fr.

Généraliser et développer le stationnement vélo sécurisé dans les gares ferroviaires et routières, ainsi que l'emport de vélos non démontés à bord des TER et autocars

Le potentiel du vélo en intermodalité pour une pratique utilitaire, de loisirs ou touristique est immense. La combinaison avec les TER ou les autocars permet d'augmenter considérablement l'efficacité de chaque mode. Une politique intermodale nécessite de proposer des équipements suffisamment nombreux et correctement dimensionnés pour stationner son vélo en toute sécurité à proximité des gares ferroviaires ou routières, ou l'emporter sans difficulté à bord du TER ou autocar.

Déplacements du quotidien :

- 100 % des gares ferroviaires et routières de la région Auvergne Rhône-Alpes équipées de stationnement vélo sécurisé pour un nombre de places équivalent à 8 % de la fréquentation voyageurs journalière. Le stationnement sécurisé est accessible sans coût et de façon lisible et simple à toutes et tous les cyclistes munis d'un titre de transport (qu'il s'agisse d'un abonnement ou d'un titre ponctuel). Il est implanté à proximité de la gare, de préférence plus près que le stationnement motorisé, et correctement signalé dans l'enceinte de la gare. Le stationnement peut accueillir tout type et toute dimension de vélos (vélo-cargo, tricycle, etc.).
- Min. 8 places vélo non démonté par rame de train et min. 5 places par autocar, dans tous les TER et autocars de la région Auvergne Rhône-Alpes d'ici 2027, service gratuit et sans réservation, tolérance au-delà des places disponibles si cela ne gêne pas les autres usagers.

Tourisme à vélo et usage de loisirs : sur les lignes de TER et autocars qui desservent les grands itinéraires cyclables en haute saison et les week-ends, min. 25 places par train de la région Auvergne Rhône-Alpes d'ici 2027, espace prévu pour les remorques et pour les vélos de grand gabarit (vélos cargos, tandems, etc.), réservation multi-canal possible mais non obligatoire, service gratuit ou inférieur à 10% du prix du billet.

Rendre les gares ferroviaires et routières accessibles en vélo jusqu'aux quais

Des aménagements cyclables sécurisés qui desservent les gares ferroviaires et routières sont indispensables pour que le vélo soit une solution de rabattement pour tou-t-es les usager.es. La facilité d'accès aux quais, contrariée par des escaliers notamment, est également à prendre en compte par l'installation d'équipements adéquats.

Accessibilité des gares : 100 % des gares ferroviaires et routières de la région Auvergne Rhône-Alpes sont accessibles grâce à des aménagements cyclables sécurisés dans un rayon de 5 km et reliés aux grands itinéraires cyclables.

Accessibilité aux quais : 100% des quais sont facilement accessibles en vélo (par l'installation de goulotte, ...) notamment avec des vélos de grand gabarit (vélos cargos, tandems, etc.).

L'installation d'équipements et l'existence de services nécessaires à la pratique du vélo sur les itinéraires cyclables (réparation, consigne, etc.), et donc notamment à proximité des pôles d'intermodalité, pourra faire l'objet d'une autre prise de position de La Ville à Vélo.

A propos de La Ville à Vélo :

- Association de promotion de l'usage du vélo au quotidien dans la métropole de Lyon
- Objectif : Une métropole 100% cyclable
- Représentativité : 1 400+ adhérent·es, et plus de 60 représentant·es dans les 9 arrondissements de Lyon et dans 30 communes de la métropole